

LES CAHIERS DE L'HISTOIRE DE LA METALLURGIE

Publication de l'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de la Métallurgie



Origine

Attribution de la dénomination « place Ambroise Croizat » à Paris 14e.

Article premier. — La dénomination « place Ambroise Croizat » est attribuée à l'espace public délimité par l'avenue Paul Appell et les rues Georges de Porto-Riche et Monticelli, dans le 14e arrondissement de Paris... l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « **Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris** ».

Fait à Paris, le 30 janvier 2008

Bertrand Delanoë



Ambroise Croizat
Ministre du travail

Secrétaire Général de la FTM CGT

L'œuvre sociale de ce ministre que les salariés appelaient « le ministre des travailleurs », doit être reconnue par la Nation.

N° 27 Mars 2009

Les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Tél : 01.53.36.46.00. Fax : 01.53.36.86.38

<http://www.ftm-cgt.fr>

e-mail : z.goudjil@magic.fr

Imprimé par nos soins.

Sommaire

- **EDITO** P.1
- **La vie de l'IHS** P.2
- **Les Dossiers de l'IHS**
 - « L'année 1939 »
 - Paginé de I à IV
- **Le retour de la France dans l'OTAN** P.3
- **MACIF** P.4

Maquette et rédaction:
JP Elbaz

« Tout ça n'empêche pas Nicolas, que la Commune n'est pas morte » ! (Eugène Pottier)

Guy Môquet, Jaurès, le colonialisme et ses « missions civilisatrices », le sens de 68, Gandrange et tant d'autres jusqu'au front populaire avec ses congés payés réduit à une imagerie... Nicolas Sarkozy ne cesse de faire de l'agit-prop et d'instrumentaliser le passé.

Ce détournement immodéré de l'histoire, où la repentance doit être proscrite, mobilise autant de mises en scène que de discours, n'est-il pas destiné à produire, sous couvert républicain, un nouveau rêve ressemblant aux valeurs pétainistes et bonapartistes : mythe du sauveur, du vainqueur, de l'homme fort ; idéologie du travail, de la famille et de la patrie ; exaltation de l'identité nationale au détriment des « étrangers »... ?

✘ Comment comprendre le brouillage de références qui emprunte autant aux grandes figures de la gauche qu'à celles de la droite ?

✘ Quels sont les enjeux et les effets politiques et sociaux de cette appropriation ?

✘ Quelles sont les visées politiques des différents usages publics de l'histoire ?

Ne pas se laisser désarmer de toute critique s'impose particulièrement aujourd'hui face à cette nouvelle croisade.

C'est ce que fait notre IHS : ne pas laisser récupérer l'histoire et notre histoire. Qu'elle soit objet d'interprétation, que des débats contradictoires traversent les

différentes versions de l'histoire, rien de plus naturel. Mais de là, à la réécrire chaque matin !

Tous ces efforts déployés suffiront-ils à convaincre que le capitalisme se moralise ! Ceux qui ont participé à la mobilisation nationale du **29 janvier** posent une autre question : *le capitalisme peut-il être moral ?*

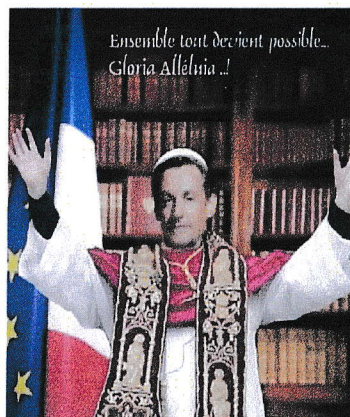
Indiscutablement, ce mouvement social marque un

changement, si ce n'est d'époque du moins de cycle. C'est la première fois, depuis le 10 janvier 1966, qu'un programme de revendications aussi large est porté dans l'unité syndicale. Il couvre le chômage, les salaires, l'emploi, le service public. En 1995 comme en 2003, la mobilisation concernait essentiellement le service public. Cette fois, la participation nombreuse de gens très modestes et de salariés du secteur privé exprime la profondeur et l'enracinement des inquiétudes. Ils veulent des mesures concrètes et rapides qu'ils ne perçoivent pas. La condescendance en temps de crise est-elle permise ?

«Le ciel ne s'éclaircit pas tant que le tonnerre se fait entendre».

Roger Gauvrit

Secrétaire de l'IHS CGT Métallurgie.





Cécile ROL-TANGUY avec JF Caré et B. Lamirand



Cécile ROL-TANGUY et Raymond AUBRAC



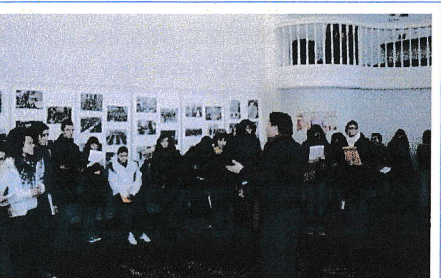
La plaque dans la cour



Les prises de paroles



Le débat salle Jean Borne



J-F Caré répond aux étudiants

Cécile ROL-TANGUY promue Commandeur de la Légion d'Honneur

Le choix du lieu n'était évidemment pas anodin : la **Maison des Métallos CGT**, 94, Rue Jean-Pierre Timbaud – Paris XI^{ème}. C'est là que les destins de militants et de résistants de Cécile et d'Henri se sont rencontrés pour écrire l'histoire singulière et extraordinaire d'un couple dont la vie s'inscrit dans les combats contre le fascisme en **Espagne**, dans la **Résistance** et la **Libération de Paris**. Le **18 décembre** dernier, entourée de sa famille et de ses amis, Cécile ROL-TANGUY a reçu des mains de Raymond AUBRAC, les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur en présence de Bertrand Delanoë, Maire de Paris, et de Jacques Chirac. De nombreuses personnalités politique, Résistants, Syndicalistes et associatif était également présentes.

Une large délégation du Bureau de la FTM était conduite par Philippe Martinez. Ainsi que Daniel Sanchez et Jean-Louis Fournier et les camarades d'Arcelor.

Une vie d'engagement et de combats que la République se devait d'honorer en la décorant de l'une de ses plus hautes distinctions.

Pose d'une plaque en mémoire aux Brigades Internationales a l'Union Fraternelle des Métallurgiste 94, rue JP Timbaud, le 6 février 2009.

En partenariat avec la **Ville de Paris**, la **Mairie du 11^{ème}** arrondissement et la **Fédération CGT de la Métallurgie**, l'**ACER** a organisé **vendredi 6 février 2009** dans les locaux des Métallos rue Jean-Pierre Timbaud, une manifestation commémorative à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la « **Despedida** » et du retour, en ces lieux, des **Brigades Internationales**. Plus de deux cents personnes ont participé à ce rendez-vous de la mémoire au cours duquel a été dévoilée une plaque, apposée dans la cour du **94**, en hommage aux volontaires de la liberté partis combattre le fascisme en Espagne de **1936 à 1938**.

Ont pris la Parole à l'invitation de Lucien Grimault président de l'UFM : Philippe MARTINEZ, Secrétaire Général de la CGT de la Métallurgie. Puis José FORT, coprésident de l'ACER. Et Patrick BLOCHE, Député-maire de l'arrondissement, au nom de la Ville de PARIS et de la Mairie d'arrondissement.

D'autre part, Michel LEFEVRE, journaliste et Roger Bourderon qui ont bien voulu, **salle Jean Borne** en présence d'un public nombreux, rappeler le contexte de la Guerre d'Espagne, les circonstance de la « **Despedida** » et du retour des Brigadistes en **novembre 1938** et animé un débat intergénérationnel dans lequel des témoignages émouvants et inédits ont succédé les multiples questions des plus jeunes participants.

La soirée se concluait par une évocation musicale et un pot Fraternel. Un compte rendu de cette initiative sera adressé aux syndicats de la métallurgie CGT.

Une visite plein de Jeunesse

En partenariat avec « **la Maison des Métallos** » nous avons reçu deux classes du **Lycée Emile Zola de Wattrelos (59)** qui avait préparé leur visite. Les questions ont fusées sur le syndicalisme, l'évolution du droit social dans la métallurgie, les engagements militants et la syndicalisation, qui leur ont permis une mise en perspective avec l'Histoire sociale. Ils et elles étaient accompagnés de leur professeur M. **Jean-Claude Cos** et de M^{ème} **Monique Marcucci** du C.D.I.

Les dossiers de la métallurgie CGT

Une Fédération dans la Tourmente

L'année 1939

Par Jean-Pierre Elbaz

Secrétaire de l'IHS CGT Métallurgie

La série de mesures prises à partir d'avril 1938 ne peut être séparée de la politique de revanche menée sur les terrains social, économique, politique et judiciaire. François de Wendel ne pouvait être plus clair dans la satisfaction que lui procurait la réaction du gouvernement suite à la grève du 30 novembre 1938. « Il faut le reconnaître, [Daladier] a su prendre cette fois les décisions nécessaires. »

Déjà, en 1937, l'annonce de la pause de **Léon Blum** est préconisée au nom des difficultés économiques. Si une majorité se dégage du Comité Confédéral pour l'approuver, la fédération de la métallurgie s'y déclare hostile(1). Les maîtres de forges et le grand patronat sont déjà à l'œuvre pour tenter de s'opposer à l'application des 40 heures hebdomadaires et des conventions collectives.

La politique de revanche

La dévaluation du Franc, l'élévation des impôts, la répression syndicale et la mise en cause des 40 heures, constituent le moyen de récupérer les acquis de 1936. Les nécessités du réarmement et les menaces de guerre seront les prétextes invoqués pour briser ces conquêtes. L'heure est grave. **Ambroise Croizat**, entendu par le Président de la commission de production, avec le représentant du patronat, demande que soient prises des mesures favorables à la production, par la modernisation des outillages et un prélèvement sur les profits, par l'arrêt des licenciements qui se multiplient dans la métallurgie. Le patronat, lui, exige des conditions propices à l'intensification de l'exploitation. Les profiteurs de guerre sont à l'œuvre, sous le mot d'ordre lancé par Daladier: « Il faut remettre la France au travail. »

Par décrets, la voie des heures supplémentaires est ouverte, et avec elle, celle de la mise en cause des acquis, celle de la répression ouvrière, de la guerre et de Munich.

En ce mois de **novembre 1938**, la métallurgie, une nouvelle fois, est au premier rang de la lutte. Par voie de réquisition, lock-out, évacuation des usines occupées, patronat et

gouvernement s'emploient à briser les luttes. La CGT est en difficulté. Certains de ses dirigeants tergiversent et la conduisent à ne lancer un mot d'ordre de grève générale de 24 heures, que le **30 novembre**, c'est-à-dire après que des coups eurent déjà été portés. La lutte sera néanmoins importante.

Novembre 1938, c'est à la fois une *Saint-Barthélemy* syndicale et un déchaînement revanchard contre le monde ouvrier et le Front populaire.

Sans négliger les contradictions au sein même du gouvernement, certains ministres comme **Jean Zay** prônant la clémence, ni le soin mis par **Daladier** à ne pas laisser s'emballer la revanche patronale dans les premiers mois de **1939**, la combinaison des interventions judiciaires, gouvernementale et patronale donna une ampleur spectaculaire à une répression fortement teintée de revanche sociale et politique.

Face à l'occupation des usines, **Renault**, par exemple, dès le **24 novembre**, avait donné le ton : 290 arrestations par la police, 28.000 ouvriers lock-outés par rupture du contrat de travail.

Le 1^{er} décembre, 36.000 salariés des usines aéronautiques et des arsenaux seront licenciés. Il fallut remédier rapidement à cette saignée dans les rangs ouvriers. Le décret d'amnistie ne fut signé que le **11 juillet 1939**. Cela se passe sur fond de lutte. Lutte contre la non-intervention en Espagne. Lutte contre la capitulation. Rappelons-nous la phrase tristement célèbre : *plutôt Hitler que le Front populaire*.

Un antisoviétisme véhément sévit. La CGT et le P.C.F. (et plus largement l'ensemble des forces de progrès et de

Une Chronologie

Le 30 septembre 1938

La France représentée par Daladier signe les « Accords de Munich » en compagnie de Hitler pour l'Allemagne, Mussolini pour l'Italie et de Chamberlain pour la Grande-Bretagne. La France trahit la Tchécoslovaquie avec laquelle elle avait passé des accords pour garantir ses frontières. L'Allemagne peut poursuivre sa démarche expansionniste.

Octobre 1938

Le gouvernement Daladier obtient les pleins pouvoirs à l'Assemblée nationale.

Le 2 novembre 1938

Paul Reynaud ministre des finances prend une série de décret-lois remettant en cause les acquis de 1936 :

- abolition de la semaine de 40 heures
- rétablissement du rendement
- réduction du taux de paiement des heures supplémentaires
- augmentation des impôts sur les salaires et la consommation

Le 12 novembre 1938

Un nouveau décret-loi vient enrichir la panoplie des dispositions prises à l'encontre des étrangers, au cours de cette année 1938 (2 mai, 14 mai, 17 juin). Ce

Les dossiers de la métallurgie CGT

paix) sont l'objet d'attaques incessantes.

Le 6 décembre 1938, bien que **Mussolini** ait revendiqué la **Corse**, la **Savoie** et **Nice** et **Hitler** une partie des colonies françaises, **le gouvernement Daladier** signe un accord avec **Ribbentrop** (ministre des affaires étrangères du Reich), aux termes duquel ils s'engagent à se concerter mutuellement sur les questions intéressant les deux pays. Dès lors toutes expressions et toutes actions deviennent l'objet de présuppositions, de porter atteinte à la sécurité de l'Etat et commandités par des puissances internationales. Soit **l'axe Berlin, Rome, Tokyo**, ou pour les partisans de la guerre inévitable, **l'Internationale Communiste** et **tous les antifascistes de 1934**.

La haine de classe

Les dangers que recouvrent cette situation conduit, au-delà de la bataille contre la répression des métallos et la remise en cause des acquis, la Fédération a engagé une campagne sur le sabotage patronal dans les entreprises concourant à la défense nationale. **Le 9 février 1939**, **Henri Jourdain**, fit une conférence, à la Maison de la Chimie, sur le thème: « *Comment restaurer la puissance aéronautique de la France.* » Sont intervenus à ses côtés: le **général Armengaud** (ancien chef d'état-major, général de l'armée de l'Air) et **Henri Potez**, représentant du syndicat patronal de l'aviation. Il démontra que les gouvernants et le grand patronat tournaient le dos à une politique conforme aux intérêts de la nation. Il dénonça leurs agissements et le sabotage qui paralysaient notre industrie aéronautique, au lieu de lui donner les moyens de son essor. Il démontra en fait ce qu'aurait du être une véritable politique de développement de l'industrie aéronautique française et fit des propositions sérieuses (2).

En même temps, il fallait réagir, partout, contre ceux qui prêchaient le découragement et la désunion. Le courant « **Syndicats** » animé par **Belin, Delmas, Dumoulin** et **Roy** développait ouvertement une campagne contre les « **Moscoutaires** »

et approuvait **les accords de Munich**. Pour eux, c'était **Staline**, et non **Hitler**, qui menaçait la paix.

De plus la victoire de **Franco** signifiait une frontière de plus avec un régime fasciste.

La pluie de décrets pour justifier l'action du gouvernement qui se refusera à toutes alliances avec **l'URSS**, en temporisant les pourparlers diplomatique de **Moscou** vont ouvrir au patronat, aux *deux cents familles*, aux *croix de feu* du **colonel Laroque**, aux *camelots du Roi*, à la *cagoule*... les moyens d'un déferlement anti-Communiste exigeant du pouvoir les moyens de les faire taire.

Le 1er juillet 1939

Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères relate un entretien qu'il a eu avec l'ambassadeur d'Allemagne (*le comte de Welczeck*) en poste à Paris « *J'ai dit, enfin à l'ambassadeur qu'il pouvait constater en France le mouvement d'unanimité qui s'était fait derrière le gouvernement. Les élections seraient suspendues, les réunions publiques arrêtées, les tentatives de propagande étrangère, quelles qu'elles soient, seraient réprimées, les communistes mis à raison.* »

Le gouvernement français élabore un plan visant à dissoudre le PCF et la C.G.T. Le premier ministre Edouard Daladier réhabilite le vieux slogan: « *Le communisme, c'est l'ennemi !* ».

La signature du pacte de non-agression germano-soviétique, le 23 août 1939

Le gouvernement français déjà engagé dans la répression anticommuniste saisit le prétexte pour poursuivre, arrêter, interner, juger, condamner et déchoir les députés communistes.

En décembre, 432 journaux français lancent un appel à l'interdiction et à la dissolution du PCF.

Dès le **8 septembre** en échos à la déclaration du Bureau Confédéral « *Plus de collaboration possible...* », une motion sera adoptée par le **comité Exécutif** de la FTM excluant les dirigeants qui ne condamnent pas publiquement le pacte germano-soviétique. Les signataires sont ceux qui sont issus de l'ancienne fédération CGT confédérée d'avant le Congrès d'Unité de 1936.

«La drôle de guerre»

Toutes les conditions sont réunies pour

Chronologie (suite)

texte traite, entre autres choses (carte de travail pour les étrangers par exemple) de « l'assignation à résidence et de l'internement » des étrangers et pour ceux qui présentent « un péril pour l'ordre public » et décrète l'ouverture de « centres spéciaux où (ces indésirables) feront « l'objet d'une surveillance permanente ».

Le 30 novembre 1938

La CGT lance un mot d'ordre de grève nationale. La répression est brutale :
- 500 condamnations à des peines de prisons (jusqu'à 18 ans)
- sanctions de fonctionnaires et d'agents de services publics
- fermetures d'entreprises par le patronat, c'est le « lock-out » pour près de 400.000 travailleurs.

Le 6 décembre 1938

Le gouvernement Daladier adopte une série de décrets-lois, établissant la censure de la presse, du cinéma et de la radio.

1939

21 janvier 1939

La France ouvre à Rieucros (*Lozère*) son premier camp d'internement. Il reçoit les fameux « étrangers indésirables » désignés par le décret-loi du 12 novembre 1938.

En mars

La Tchécoslovaquie est envahie par l'armée allemande, la France se tait, les accords de Munich ont balayé les engagements de la France à l'égard de la Tchécoslovaquie.

Les dossiers de la métallurgie CGT

la chasse aux militants.

L'union des Métaux qui sortira son dernier n° daté **août-septembre 1939** ne reparaitra qu'en **Janvier 1940** avec un secrétariat anti - communiste débridé. Les articles sont essentiellement signés de ceux qui se vautreront dans la Collaboration.

Bilan de chasse

Albert Sarraut, le **19 mars 1940** :

« Sur ma demande, le décret fondamental du **26 septembre 1939** a mis les communistes hors la loi. Le fait d'être communiste n'est plus aujourd'hui un droit découlant de la liberté d'opinion, c'est un fait passible de sanctions. Il fallait le dire: c'est fait. » Il poursuit : « C'est ce décret qui a permis la suppression des municipalités communistes. Puis le décret du **5 octobre 1939** a suspendu l'immunité des députés communistes, permettant ainsi leur arrestation tandis que le décret du **18 novembre 1939** suspendait les garanties disciplinaires des fonctionnaires. Un autre décret du même jour, appelé « Décret des suspects », permet de donner les chiffres suivants: « J'ai suspendu 300 conseils municipaux. 87 conseillers généraux, 70 conseillers d'arrondissement, 2 500 conseillers municipaux, ainsi que 60 députés et

1 sénateur, soit 2 718 élus communistes frappés de déchéance; mais cela ne suffisait pas. Maintenant, ils sont sous les verrous. J'ai procédé à 675 dissolutions de groupements politiques, se subdivisant en plus de 3000 sections ou cellules, ceci s'ajoutant aux 620 dissolutions de syndicats. En ce qui concerne l'épuration du personnel communal à Paris et en banlieue, nous comptons, pour débiter: -443 mesures comportant révocations, licenciements, suspensions. Quant à la presse communiste, j'ai interdit **l'Humanité**, **Ce Soir** et 159 journaux et revues. Les archives et les biens des syndicats dissous ont été saisis. Je résume la chasse quotidienne faite aux communistes: 11 000 perquisitions, 3 400 arrestations dont 1 460 dans la Seine, 1 500 condamnations déjà prononcées, 555 suspects arrêtés, 700 fonctionnaires épurés, 3 500 radiations d'affectations spéciales. En tout, plus de 8000 mesures individuelles. En plus, il y a déjà 346 étrangers dans le camp Roland Garros. D'autres étrangers se trouvent parmi les 2 540 emprisonnés au camp du Vernet, dans l'Ariège et également parmi les 250 femmes qui se trouvent au camp de Rieucros, en

La loi de déchéance 21 janvier 1940

Art.1-Tout membre d'une assemblée éléctive qui faisait partie de la Section Française de l'Internationale Communiste, visée par le décret du 26 septembre 1939, portant dissolution des organisations communistes, est déchu de plein droit de son mandat, du jour de la publication de la présente loi, s'il n'a pas, soit par une démission, soit par une déclaration, rendue publique à la date du 26 octobre 1939, répudié catégoriquement toute adhésion au Parti Communiste et toute participation aux activités interdites par le décret susvisé.

Art.2- Pour les membres des assemblées législatives, la déchéance prononcée par la présente loi est constatée à la demande du Gouvernement par le Sénat ou par la Chambre des Députés.

Pour les membres des autres assemblées, elle est constatée, à la requête du préfet, par arrêté de préfecture.

Art.3- Tout élu qui est condamné par application du décret du 26 septembre 1939, pour des faits postérieurs à la démission ou à la déclaration publique prévue à l'article premier, est déchu de plein droit de son mandat dans les conditions fixées par la présente loi, du jour où la condamnation devient définitive.

- La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.
- Fait à Paris, le 20 janvier 1940.
Par le Président de la République, Albert LEBRUN.

Le Président du Conseil, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre et des Affaires Etrangères, Edouard DALADIER.

Le vice-Président du Conseil Camille CHAUTEMPS.

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Georges BONNET.

Le ministre de l'Intérieur Albert SARRAULT.

Chronologie (suite)

18 mars 1939

Le parlement accorde les pleins pouvoirs en matière de défense à Daladier.

Le 29 juillet 1939

Le système administratif de la radiodiffusion publique se voit modifié par un décret.

Jusqu'alors, seul le ministre des PTT en assurait la gestion. Devenue la **Radiodiffusion nationale**, l'administration radiophonique dépend désormais uniquement du Président du Conseil.

Le 23 août 1939

Signature du pacte de non-agression germano-soviétique.

Les communistes français ont tout fait pour que la Grande-Bretagne et la France s'associent à l'URSS contre Hitler.

Les communistes français n'iront pas à l'encontre du pacte, ils sont isolés.

Du 25 au 28 août 1939

Le gouvernement Daladier adopte une série de décrets-lois établissant la censure de la presse, du cinéma et de la radio.

« l'Humanité » est saisi alors qu'il titre « Union de la nation française contre l'agresseur hitlérien ». *Toute la presse communiste est interdite.*

Le 1er Septembre 1939

l'Allemagne attaque la Pologne sur la base d'une mise en scène montée par la S.S. du camp de Sachsenhausen

Le 3 Septembre 1939

La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne. Bien que plus puissantes la France et la Grande-Bretagne ne bougent pas. « La drôle de guerre » commence.

Les dossiers de la métallurgie CGT

Lozère.»(3)

La multiplication des actes politiques de cette année 1939 tranche singulièrement avec le rassemblement populaire pour le pain, la paix et la liberté des années précédentes.

J-P. Elbaz

(1) L'Union des métaux juillet 1939

(2) Roger Linet *La traversée de la tourmente* p90.ed Messidor.

(3) Simone et Auguste Gillot *Un couple dans la résistance* p.37ed Sociales.

Voir aussi : Florimond Bonte *Le chemin de l'honneur* ed H.A

Roger Bourderon Germaine Willard *La France dans la tourmente* ed Sociales



LES DÉPUTÉS COMMUNISTES DÉCHUS DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE



Etienne Fajon Député du Chemin de l'Honneur, Secrétaire du Comité Central du PCF (Extrait du témoignage fait au 40^{ème} anniversaire du décès d'Ambroise Croizat)

Le premier octobre, ce groupe, appelé Ouvriers-Paysans avait adressé une lettre au président de la Chambre des députés pour lui demander la convocation du parlement en vue d'une discussion éventuelle sur les conditions qui permettraient de retrouver la Paix en assurant l'indépendance nationale de la France; démarche tout à fait légale. A partir de celle-ci, les mandats ont été lancés.

Au mois d'**octobre 1939**, il existait quatre catégories de députés communistes. J'appartenais à celle des mobilisés, des militaires. On ne nous arrêta pas, ni ceux qui abandonnèrent le parti à qui ils avaient consacré leur vie (20). Il y eut les députés arrêtés comme *Ambroise Croizat* et *Alfred Coste*, et enfin, ceux qui parvinrent à échapper à l'arrestation en plongeant dans la clandestinité (9). Le **16 janvier 1940**, la chambre des députés est convoquée, pour discuter non pas de la guerre en cours, mais d'un projet de loi pour déchoir de leur mandat les élus communistes de toutes les

assemblées.

La direction illégale du Parti en la personne de Benoît Frachon réussit à me contacter pour me demander d'essayer à tout prix d'aller à l'Assemblée nationale afin d'y prononcer un discours au nom du Parti communiste dissout. Ce que j'ai fait dans des conditions que je n'ai pas besoin de rappeler pour que vous en imaginiez la complexité. Ambroise n'était pas là, puisqu'il était emprisonné à la Santé.

Puis, eut lieu, devant le Conseil de guerre et le tribunal militaire, le procès des députés communistes. Là je retrouvais Ambroise Croizat et les autres camarades emprisonnés. Son attitude y fut exemplaire. Il devait durer trois jours. Nous l'avons fait durer seize en nous battant comme des chiens. Dans une de ses déclarations, Ambroise dit: «*Si l'on veut m'ôter de la tête mes convictions communistes, alors il faut me la couper!*». Dans une autre intervention, après avoir revendiqué fièrement ses responsabilités de militant syndicaliste et de député communiste, il expliqua qu'il n'avait de

Les Etats-Unis déclarent leur neutralité.

21 septembre 1939

Dernier N° de la *Vie Ouvrière*

26 et 27 septembre 1939

En France de nouveaux décrets-lois sont votés :

- dissolution du Parti Communiste Français et de nombreuses organisations.
- les préfets sont autorisés à suspendre les maires et conseillers municipaux.
- mise en résidence surveillée à la discrétion des préfets de **tout citoyen suspect de sympathie communiste.**

29 septembre 1939

constitutions du groupe parlementaire Ouvrier et Paysan.

6 octobre 1939

Les arrestations et perquisitions commencent.

compte à rendre qu'aux électeurs du 14^{ème} arrondissement qui l'avaient élu et aux 800.000 adhérents que comptait la Fédération des métaux au moment où elle avait été dissoute.

Nous avons tous été condamnés au maximum de l'époque: cinq ans de prison, avec amendes astronomiques. Je fus arrêté à la fin du procès.

Je n'ai pas retrouvé Ambroise à la Santé. Nous fumes répartis dans une autre, par groupe de neuf, en province. Lui était à Poitiers. Nous étions au régime cellulaire absolu. Après la débâcle, nous nous sommes retrouvés à la prison du Puy, pendant un an. Déportés dans un bagne d'Afrique du Nord, les Américains ne nous ont libéré que trois mois après leur débarquement en Afrique du Nord. Cela au prix de dures lutttes menées dans ces prisons; bataille à laquelle Ambroise prit part à la fois ferme et calme. Finalement, nous sommes sortis le 5 février 1943.

(voir le *Guide du Militant* suppl.N°213 Avril 1991)

Le retour de la France dans l'OTAN

Les 3 et 4 avril, à Strasbourg, se tiendra le sommet des pays membres des forces de l'OTAN à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

La France accueille l'OTAN dans ce lieu symbolique de paix. Elle réintégrerait totalement cette organisation militaire, sous commandement des Etats-Unis, selon les projets du Président de la république.

Rappelons qu'en **1966**, le **Général de Gaulle** avait pris la décision de retirer la France du commandement militaire intégré et d'interdire les bases militaires de l'OTAN sur le sol national.

Cette décision marquait l'indépendance militaire de la France vis-à-vis des Etats-Unis avec la mise en place d'une défense nationale.

L'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) a été créée en 1949 par les Etats-Unis d'Amérique et les pays de l'Europe de l'Ouest.

C'est le pur produit d'une «*guerre froide*» que vont se livrer les deux blocs : le bloc des pays occidentaux et le bloc socialiste des pays de l'Est (le Pacte de Varsovie).

C'est dans ce contexte que l'Alliance atlantique fut signée le **4 avril 1949** par 12 pays. Pour ses promoteurs, il s'agissait de garantir que, contrairement à ce qui s'était passé au cours des deux guerres mondiales, les Etats-Unis soient physiquement présents sur le sol européen dès le déclenchement d'un éventuel troisième conflit (l'URSS soit dit en passant).

Un peu d'histoire est nécessaire pour comprendre les enjeux actuels.

Nous avons vécu, jusqu'à l'année **1990**, date de la chute du mur de

Berlin, sous la menace d'une conflagration générale entre les 2 blocs avec, en même temps, un surarmement nucléaire considérable des deux côtés.

Pendant toute cette période, la **CGT** a combattu pour la paix et le désarmement et chacun peut se rappeler les formidables manifestations contre la venue du général Ridgway en France le **28 mai 1952** à l'occasion de sa nomination à la tête des forces alliées en Europe de l'OTAN. Des échauffourées firent de nombreuses victimes (un mort chez les manifestants et des dizaines de blessés). Puis contre l'installation des fusées *Pershing* en Europe dans les **années 1970**.

Dernièrement contre l'invasion de l'Irak, avec les forces de l'OTAN, déclenchée par **Bush** pour les intérêts des multinationales américaines.

Notre **Fédération des métaux CGT**, dans tous ses congrès, a toujours porté cette question de la paix et du désarmement comme essentielle.

La paix et le désarmement font partie de nos revendications.

Récemment, la fédération de la Métallurgie et celle des travailleurs de l'Etat ont réaffirmé leur intention de poursuivre leur travail en ce sens.

Mais cet anniversaire de l'OTAN marque une volonté, non pas de désarmement, mais d'interventions militaires dans le monde où la France serait alors partie

prenante. Nous aurions pu penser qu'avec la disparition de la *guerre froide*, l'OTAN aurait été dissoute. Il n'en a rien été, au contraire, cette organisation militaire dominée par les Etats-Unis est devenue le bras armé du capital dans le monde pour imposer ses vues.

Notre retour dans cette organisation, conférant des responsabilités actives pour ses adhérents, nous intégrera dans tous les théâtres d'opérations militaires et dans les zones géopolitiques où les Etats-Unis et les multinationales ont besoin de s'assurer le contrôle.

Nous risquons de passer d'une guerre froide entre systèmes à une guerre de positionnement pour accaparer des richesses telles que l'énergie, l'eau, les matières premières.

La France n'a rien à faire dans cette recherche de domination de régions entières et le cliquetis des armes actuellement dans ces zones est dangereux pour la paix dans le monde.

La FTM CGT a une histoire concernant la paix et le désarmement.

Elle ne peut que dire son désaccord concernant le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN.

La paix, une grande revendication du monde du travail.

Le **4 Avril à Strasbourg**, il faut dire notre envie de paix et notre aversion de la guerre.

Bernard LAMIRAND
Président de l'IHS CGT Métallurgie

Adhésions et Cotisation annuelle

Syndicat - UL - USTM - CCM - **80 €**

moins de 50 adhérents **20 €**

CGT Individuel : **20 €**

Organisme - Association - Bibliothèque : **80 €**

Rédiger le chèque à l'ordre de :

"Institut CGT d'Histoire sociale de la métallurgie"

A renvoyer à **Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie** à l'attention de zahoua

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Cette adhésion inclut **"les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie"**.



*Un épargnant heureux,
c'est avant tout une épargne qui s'épanouit.
A la Macif, nos contrats d'assurance vie vous
garantissent pendant toute la vie de votre
épargne les frais les plus bas et une disponibilité
permanente de votre argent.*



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**